



exploitation d'un terrain agricole

Par **abterre**, le 13/11/2008 à 18:44

je suis une eurl avec une autorisation de criblage sur mon terrain agricole delivre par la prefecture depuis 2004,je suis aujourd'hui devant mr le procureur,par les services de la dde ainsi que la mairie de mon village,qui m'oblige a cesser toutes activite,en sachant que je serais dans une situation de precarite.
est ce une erreur administrative que cette autorisation m'est ete accordee, est ce defendable???
merci de me repondre.

Par **Vincentius**, le 17/11/2008 à 10:47

Je pense que cela est plutôt à l'origine d'une infraction de votre part. Ce ne serait donc pas l'autorisation qui serait remise en cause...